

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 13 Octobre 2022

**Plan de sobriété de la
Ville de Floirac-
approbation**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 Octobre 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Andrée COLLIN, , Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Nicole BONNAL , Christophe BAGILET, Josette DURLIN, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Nicolas CALT, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie LACUEY à Alexandre BOURIGAULT – Jean-Claude GALAN à Josette DURLIN – Pascal CAVALIERE à Vincent BUNEL

Jean-Michel MEYRE à Hélène BARBOT- Régis DESCLAUX DE LESCAR à Martine CHEVAUCHERIE - SABI Fatima à Nadine GRENOUILLEAU -

Olivier SAILHAN à Christophe BAGILET – Muriel SOLA à Andrée COLLIN Patrick DANDY à Hervé DROILLARD

Absent : Alexandre LEDOUX

Vincent BUNEL a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'équipe municipale s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de sobriété et de transition énergétique afin de maîtriser la consommation des fluides et de l'énergie, des déchets et consommables.



Soucieuse de répondre à l'urgence climatique et au contexte géopolitique mondial, la ville de Floirac souhaite renforcer cette démarche et propose au Conseil Municipal un plan d'actions immédiat qui portera sur une meilleure gestion des fluides et de l'énergie en substituant aux énergies fossiles les énergies renouvelables, la mobilité interne des agents, la gestion de l'eau et des déchets et consommables.

1/ FLUIDES & ENERGIE

La collectivité utilise différents marchés groupés pour l'approvisionnement de l'électricité et du gaz. Deux stratégies encadrent l'achat : prises par positions successives et Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique (ARENH). Ce modèle est économiquement fiable.

Le prochain point d'achat sera connu en fin d'année 2022 et fixera les prix finaux pour le premier semestre 2023.

Malgré ces précautions d'achats, les prix de l'électricité et du gaz ne cessent de progresser car la molécule est de plus en plus rare.

Depuis le 1er janvier 2022 les prix ont augmenté de plus de 40% impactant lourdement le budget de fonctionnement de la ville. Le surcoût budgétaire sur 2022 est estimé à 365 000 euros.

Comparé à 2021, le prix d'achat de la molécule aura doublé en 2022.

Les estimations pour 2023 prévoient jusqu'à 300% d'augmentation du coût de ces énergies.

.../...

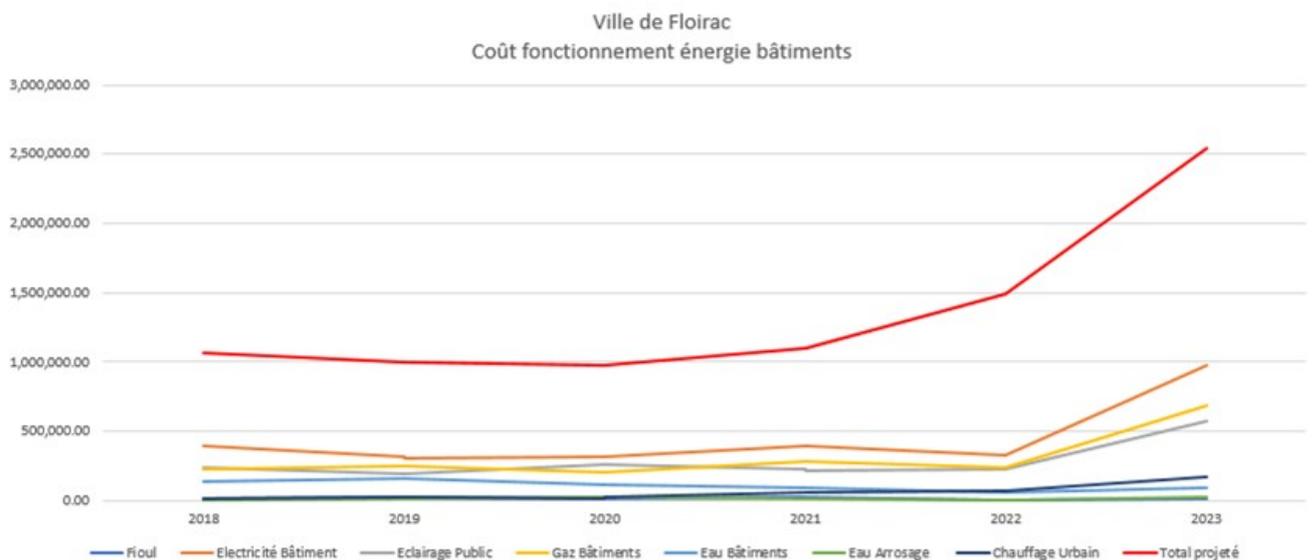
Progression des dépenses depuis 2018 et projection 2023 hors plan de sobriété – Montants € TTC :

	2018	2019	2020	2021	2022 (montant ordonnancé)	2023

Fioul	21 034,54	23 657,68	19 246,26	24 267,88	9 099,36	14 000
Electricité Bâtiment	399 292,35	317 463,39	319 775,51	390 045,40	337 027,51	980 500
Eclairage Public	235 000,00	195 122,98	266 364,88	225 500,00	232 686,73	577 200
Gaz Bâtiments	222 869,83	250 000,00	204 843,24	287 175,43	243 806,43	681 550
Eau Bâtiments	141 496,46	165 000,00	111 502,85	97 879,92	59 210,11	93 000
Eau Arrosage	12 814,79	19 692,19	26 235,63	16 511,40	6 804,37	25 000
Chauffage Urbain	29 202,23	30 000,00	27 890,99	53 905,97	71 089,79	175 000
Ordonnancé	1 061 710,20	1 000 936,24	975 859,36	1 095 286,00	*953 724,30	
Estimé					**1 486 840,00	2 546 250

* Au 19/09/2022 soit 7/12ème des dépenses pour l'année 2022

** inclus surcoût 2022 de 365 000 €



A budget constant, la ville devrait donc diminuer sa consommation énergétique de façon drastique.

Cet équilibre ne pourra être atteint qu'en associant un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti aux actions de sobriété.

A- Objectifs :

Toute calorie consommée est une calorie nécessaire et doit être efficace.

Toute calorie non consommée est une calorie gratuite et contribue également à lutter contre le réchauffement climatique.



- Rationaliser la dépense énergétique : équilibrer la nécessité avec le confort versus le superflu ; diminuer les consommations
- Stabiliser les dépenses financières
- Sensibiliser, inciter les comportements vertueux
- Tendre vers une consommation énergétique durable
- Mesurer les progressions en se dotant des outils adaptés et cibler les actions complémentaires à mettre en place dans la suite
- Supprimer les « passoires énergétiques »

B- Propositions :

1- Pour les équipements municipaux

Dans le cadre d'une utilisation raisonnée de l'énergie, la ville de Floirac propose :

- **D'éteindre l'éclairage** public entre 1h00 et 5h00 ;
- D'éteindre les illuminations notamment lors des fêtes de fin d'année entre 1h00 et 5h00 ;
- De limiter et contrôler les plages horaires de l'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments ;
- De limiter et contrôler les plages horaires d'utilisation de l'électricité dans les bâtiments ;
- De dissocier des zones d'éclairage ; systématisation des leds ;
- **De limiter la saison de chauffe** entre les vacances de la Toussaint au plus tôt et celles de Pâques au plus tard, suite aux résultats pertinents pour la saison 2021/2022 ;
- De limiter et contrôler les plages horaires du chauffage selon l'utilisation réelle des bâtiments (température réduite ou hors gel selon le type d'activités) ;
- De rationaliser l'utilisation des bâtiments en fonction des usages ;
- **De modifier les températures de consignes** selon le type d'usage :
 - Petite enfance** 21°C ;
 - Enfance** 19°C du lundi au vendredi – Température réduite durant les vacances scolaires ;
 - Centre de loisirs** 19°C mercredi et vacances scolaires – Mise hors gel en inoccupation ;
 - Bâtiments sportifs avec jeunes enfants** (jusqu'à 7ans) 16°C ;
 - Autres sites sportifs** mise hors gel 12°C ;
 - Centre social et actions sociales** 19°C ;
 - Administration, bureaux** 19°C ;
 - Espace culturel et associatif** 19°C – Température réduite en inoccupation ;
 - Ateliers** 18°C ;
 - Stockage** – Mise hors gel 8°C minimum 12°C maximum selon vétusté du lieu ;
 - Logement** 19°C – Abaissement en inoccupation 16°C ;
- De supprimer l'accès au système de contrôle des températures aux utilisateurs ;
- De mettre à l'étude la mise en place du contrôle à distance des systèmes de chauffage par les services de la ville ;
- D'interdire l'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint privés ;
- **De privilégier le rafraîchissement** des bâtiments plutôt que la climatisation ;
- **De changer les productions de chauffage vétustes et énergivores pour des modèles biomasse-énergie bois**, par exemple, à haut rendement, dimensionnées justement ; Diversification des modes de production ;
- De mettre à l'étude la récupération des eaux de baignade : réutilisation pour le nettoyage urbain
- De mettre à l'étude la **récupération des eaux grises** : réutilisation pour les toilettes ;
- De mettre à l'étude l'installation d'équipements économes en eau de type robinets poussoir temporisés, mousseurs...

2- Création d'un règlement intérieur à destination des usagers

- Création d'un règlement intérieur de la sobriété énergétique à Floirac ;
- **Création de fiches actions sobriété** à destination du public utilisateurs des sites ville



3- Mesures de sensibilisation des agents

- **Créer des ambassadeurs de la sobriété** au sein de chaque service de la ville : gestes éco-responsables (déconnexion des appareils le soir...) ;
- **Créer des fiches actions sobriété** à destination des agents ;
- Sensibiliser et rencontrer les agents de la ville pour expliquer le plan de sobriété ;

C- Action conjointe : Renforcer l'efficacité énergétique

Il est indispensable d'adjoindre un plan pluriannuel de travaux de rénovation énergétique pour les bâtiments de la ville qui donnera sens aux actions de sobriété.

- **Dans la continuité du Schéma Directeur énergétique voté par le Conseil Municipal en juin 2022, mettre en œuvre le Plan pluriannuel de travaux de rénovation énergétique**
- Accompagner les utilisateurs pour comprendre comment interagit un bâtiment avec son environnement. Par exemple apprendre à conserver la température souhaitée tout en aérant (principe biodynamique)
- Moderniser les outils techniques de contrôle et gestion
- Intégrer les obligations de performances énergétiques et tendre aux objectifs 2050 du décret tertiaire
- Diminuer le gaspillage des ressources : promouvoir la réutilisation
- Limiter la multiplication des équipements électriques pour un usage restrictif
- Choisir des matériaux durables et performants
- Choisir des équipements durables avec des coûts de fonctionnement limités et dont le cycle de vie permet la réparation au-delà de 10 ans
- Choisir des équipements non énergivores (tous fluides) au regard des nouvelles normes
- Intégrer les usages numériques responsables avec la DGNSI
- Rénover le parc éclairage public avec étude du système de production d'électricité intégré
- Intégrer la végétalisation comme outil d'isolation et de modification de l'environnement immédiat du bâtiment : notions de confort, rafraîchissement, réflexion lumineuse, purification de l'air, ...

4- Projection budgétaire « Fluides » intégrant le plan de sobriété – Montants € TTC :

	Estimation budgétaire 2023 sans plan d'actions € TTC	PLAN DE SOBRIETE			Nouvelle estimation budgétaire avec le plan d'actions réalisé en totalité € TTC
		Actions de sobriété proposées	Impacts attendus	Impacts budgétaires attendus	
Fioul	14 000	Suppression des installations à l'inter-saisons	Suppression d'une énergie non renouvelable et impactante pour l'environnement	-9 000	5 000
Electricité Bâtiment	980 500	Contrôle des installations (extinction programmée, détection, minuteurs, ...)	Réduction de 20% du volume d'électricité consommée	-96 100	684 400

		Température de consigne abaissée Ambassadeur de la sobriété Rénovation thermique (PPI)			
		Option : Mode hors gel lorsque l'activité du site le permet	Réduction de la consommation	-150 000	Option incluse
		Option : Modification facturation par antériorité	Ajustement échancier selon l'énergie réellement consommée	-110 000	Option incluse
Eclairage Public	577 200	Extinction de 1h00 à 5h00	Réduction de 34% du volume d'électricité consommée Lutte contre la pollution lumineuse	-107 200	470 000
Gaz Bâtiments	681 550	Mise en place de biomasse énergie lors des opérations de rénovations (PPI) Raccordement des bâtiments concernés au RCU Maîtrise des températures de consignes Rénovation thermique (PPI)	Réduction de 20% estimée du volume de gaz consommé Remplacement par de la biomasse-énergie Amélioration des consommations	-136 310	545 240
		Option : Mode hors gel lorsque l'activité du site le permet	Réduction de la consommation	-120 000	Option incluse
Eau Bâtiments	93 000	Mise en place de mousseur Récupération eaux grises Maintenance accrue des réseaux (fuites) Ambassadeur de la sobriété	Réduction du gaspillage	-13 000	80 000
Eau Arrosage	25 000	Maintenance accrue des réseaux (fuites) Récupération eaux grises	Réduction du gaspillage Réutilisation et augmentation du cycle de vie, diminuer l'utilisation d'une ressource naturelle	-10 000	15 000
Chauffage Urbain	175 000	Raccordement des premiers bâtiments au RCU Première saison de chauffe hiver 2023	Utilisation d'une biomasse-énergie Coût plus stable		175 000
Total	2 546 250			-751 610	1 794 640

estimé



2/ LA MOBILITE INTERNE DES AGENTS

La majorité municipale considère la mobilité interne comme un point clé du plan de sobriété.

A- Existant

- Moins de 30% de véhicules à faibles émissions dans le parc ville ;
- Parc vélo renforcé avec achat de 12 vélos électriques et équipements dédiés (casques ...) ;
- Prime Vélo pour agents (200€/agent/an).

B- Propositions

- Etat des lieux des besoins de mobilité ;
- Inciter les agents aux déplacements piétonniers, à vélo ;
- Optimiser et rationaliser les déplacements sur le territoire : autopartage, covoiturage, ... ;
- Systématiser les transports en communs pour les déplacements métropolitains : mise à disposition aux agents de tickets TBM ;
- Mettre en place une centralisation des demandes de véhicules : agenda numérique de tous les véhicules, agents référents pour la gestion, etc... ;
- Grâce à l'agenda numérique, pouvoir quantifier l'utilisation des véhicules ville, rationaliser les déplacements des agents, et optimiser les consommations de fluides ;
- Créer un espace numérique dédié à l'auto-partage permettant aux agents de se contacter pour partager leurs déplacements quotidiens – Reconnaissance géographique ;
- Créer un pool de véhicules communaux, centralisé ;

3/ GESTION DES DECHETS ET CONSOMMABLES

A- Existant

- Mise à plat de la palette de choix restrictifs pour les achats menés par le magasin du CTM pour les consommables ;
- Proposition des consommables et produits durables afin de diminuer considérablement les emballages et flacons ;
- Imprimantes : suivi de toutes les consommations des copieurs municipaux et scolaires ;

- Poursuite du déploiement du contrôle d'accès pour les bâtiments de la ville afin de diminuer très considérablement les reproductions de clés ;
- Fontainerie et arrosage public : Fort engagement dans la réparation des ensembles de fontainerie. Ce travail a permis de diminuer de 50% les surconsommations d'eau liées aux fuites.
- Eau potable : suivi actif des surconsommations d'eau potable pour la ville et mise en œuvre des travaux de rénovation pour supprimer les fuites afin de mesurer plus justement les consommations ;
- Récupérateurs d'eau installés dans les écoles pour les jardins des enfants ;
- Mise en place de centrales de dilution pour quantifier strictement le produit nécessaire au lavage dans nos sites scolaires ;
- Plan interne de prévention des déchets.

B- Propositions

- Rendre obligatoire les impressions recto-verso, et imposer pour chaque copieur un quota de ratio couleurs 30% / noir et blanc 70% ;
- Supprimer les plastiques à usage unique des achats municipaux ;
- Systématiser le renouvellement des équipements personnels de sécurité contre la remise de l'ancien équipement ;
- Approvisionner les produits d'entretien uniquement suite à l'établissement scrupuleux d'un quantitatif réel de consommation ;
- Acheter les équipements de nettoyage minimisant l'adjonction de produits ménagers ;
- Quantifier l'impact environnemental et supprimer les achats de produits jetables à l'occasion des manifestations organisées par les services ;
- Récupérer les matériaux et réemployer lors de rénovations ou démolitions : exemple, démontage et réutilisation des bois de charpentes ;
- Créer des bornes de récupération avec recyclages – Etudier un programme de partenariat (ex. piles, ampoules, stylos...)
- Créer une banque de données du matériel, consommable, équipement, mobilier, ..., permettant un recyclage interne dès qu'un besoin est identifié.

4/ ORGANISATION ET MISE EN OEUVRE

Le plan de sobriété énergétique interne va être appliqué immédiatement. Ainsi, pour chaque bâtiment, le fonctionnement va être modifié et ajusté afin de pouvoir atteindre des objectifs de réduction des consommations d'énergie, et la charge communale sur le budget de fonctionnement.

Ces ajustements seront relatifs à tous usages d'appareils électriques, aux éclairages, appareils de chauffage individuels, collectifs, usages des consommables, transports, gestion des déchets, etc.

Les Directeurs accompagneront la mise en œuvre au sein de leur direction, et suivront les recommandations de la Direction des Services Techniques et Urbanisme actés par le Maire.

Le comité de Direction sera en charge du suivi de la réalisation et de l'évaluation du plan d'action. Il proposera des recommandations pour l'amélioration continue du plan au regard des évolutions locales et nationales.

Un suivi et une évaluation seront réalisés annuellement et présentés aux élus.

Par ailleurs, en fonction des préconisations issues du schéma directeur immobilier et énergétique qui a été lancé au mois de juin 2022, les investissements liés à l'amélioration du patrimoine communal qui apparaissent dans le Programme Pluriannuel d'Investissements 2020-2026 de la ville seront engagés et planifiés : réhabilitation du Castel, de la mairie, poursuite de la rénovation des écoles, réhabilitation du CLSH ...

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver le plan de sobriété avec notamment l'extinction de l'éclairage public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2212-2 relatif à la sécurité publique ;

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ;

Vu les articles 2 et 41 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

Vu la délibération municipale de Floirac du 6 décembre 2021 relatif au Plan interne de prévention des déchets ;

Vu l'avis de la commission Transition Ecologique et Mission Egalité Femmes Hommes en date du 3 octobre 2022 ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de renforcer son plan de sobriété et de mettre en place un plan d'actions immédiat ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de renforcer son plan de sobriété et d'appliquer immédiatement son plan d'actions.

DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 1 heures à 5 heures dès le 15 octobre 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure d'extinction de l'éclairage public et en particulier les lieux concernés, de 1 h à 5 h, ainsi que les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
 Pour : **32 unanimité**
 Contre :
 Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 14 Octobre 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

